



Handicap : que représente aujourd'hui l'école inclusive qui fait polémique ?

INFOGRAPHIE - La question de l'inclusion des élèves handicapés à l'école a fait irruption dans la campagne présidentielle depuis le début de l'année. Quelle réalité représente la scolarisation de ces enfants en France ? Réponse en chiffres. En janvier dernier, le candidat à la présidentielle Éric Zemmour critiquait « l'obsession de l'inclusion » des élèves handicapés au sein de l'école ordinaire. Face au tollé suscité, l'intéressé a précisé ensuite sa pensée, en déclarant notamment sur France 3 : « Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? Qu'ai-je voulu dénoncer ? Sous le prétexte de l'inclusion à tout prix, on ne s'occupe pas des ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire, NDLR) . On ferme de nombreux établissements spécialisés ».

Cette politique de scolarisation « inclusive » des enfants handicapés est mise en œuvre depuis une loi de 2005 en France. Le gouvernement d'Emmanuel Macron, par la voix du secrétariat d'État aux personnes handicapées, confié à Sophie Cluzel, a souhaité intensifier cette « école inclusive ». Le budget de l'école inclusive, augmenté de 250 millions d'euros en 2021, s'élève désormais à 3,3 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 60% depuis 2017, selon le cabinet de Sophie Cluzel.

Mais que représente vraiment la scolarisation des élèves atteints de handicap en France ? Quelle est la part de ces élèves scolarisés en milieu ordinaire, et la part de ceux scolarisés en établissements spécialisés ? Combien partagent leur scolarité entre ces deux parcours ? Réponse en chiffres.

Nombre d'élèves handicapés en scolarité ordinaire

En cette rentrée 2021, plus de 400.000 enfants en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire, soit une augmentation de 19% en cinq ans, selon les données du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées . En 2017, ils étaient 321.000 élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire. Pour mémoire, ils étaient 118.000 en 2006.

Sophie Biette, vice-présidente de l' UNAPEI , association de parents d'élèves handicapés, juge toutefois ces chiffres surévalués : « Sur ces 400.000 enfants scolarisés en milieu ordinaire, combien sont scolarisés seulement 3h ou 6h par semaine ? On ne sait pas non plus si cette scolarisation est subie : si l'enfant n'y va que 6h, est-ce parce qu'il n'a pas d'accompagnements nécessaires, ou parce qu'il n'a pas les capacités d'en faire plus ? »

Les « ULIS », dispositifs d'inclusion au sein de l'école ordinaire

Parmi les 400.000 élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire en 2021, l'étaient en classe ordinaire , et en dispositifs ULIS , selon le cabinet de Sophie Cluzel. Les ULIS, pour « Unités localisées pour l'inclusion scolaire », existent de l'école élémentaire au lycée. L'élève est dans une classe ordinaire, mais intègre ponctuellement ce dispositif quand il rencontre des difficultés.

Est-il vrai qu'on ne « s'occupe pas des ULIS », comme l'énonçait Éric Zemmour ? Au contraire, le cabinet de Sophie Cluzel défend, sous le quinquennat d'Emmanuel Macron de 2017 à 2021, la création de 1394 nouveaux ULIS. Le nombre total de ces dispositifs n'a en effet cessé de progresser sur le territoire français, passant ainsi de 8561 ULIS en 2016, à 9955 en 2021.

Mais la création de nouvelles ULIS n'est pas toujours suffisante au regard de l'augmentation croissante du nombre d'élèves orientés vers ces dispositifs. Or, les ULIS



sont censés n'accueillir que 12 élèves dans le premier degré et 10 élèves dans le second degré.

Par ailleurs, il existe encore de grandes disparités territoriales. Le document « École inclusive comité national de suivi » du 30 juin 2020 répertorie, sur une carte, le nombre d'ULIS pour 1000 élèves handicapés par département à la rentrée 2019. Ce nombre varie de 13 à 57 ULIS pour 1000 élèves selon les départements.

Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans des instituts médico-éducatifs

Les élèves handicapés qui ont besoin d'accompagnement plus important sont scolarisés dans des instituts médico-éducatifs (IME), ou à l'hôpital. À la rentrée 2021, 70.000 enfants handicapés étaient scolarisés dans des instituts médico-éducatifs. En outre, enfants handicapés étaient scolarisés à l'hôpital. Des chiffres en légère baisse depuis 2018 : ils étaient alors près de 80.000 enfants handicapés en IME et 8250 à l'hôpital.

Scolarisation partagée entre les instituts médico-éducatifs et l'école ordinaire

Dans sa stratégie d'école « inclusive », le gouvernement explique également vouloir créer davantage de ponts entre école ordinaire et établissements médico-éducatifs. Par exemple, pour les 70.000 enfants handicapés scolarisés dans ces IME, bénéficient d'une scolarisation en temps partagés entre l'IME et l'établissement scolaire, selon le cabinet de Sophie Cluzel. Lorsque ces élèves vont ponctuellement à l'école ordinaire, ils sont alors intégrés au sein d'Unité d'enseignement externalisée (UEE).

Des milliers d'élèves sans solution

Malgré ces efforts déployés, selon les associations, tous les enfants handicapés ne bénéficient pas d'un accompagnement vraiment adapté à leurs besoins. Chaque année, l'Unapei lance sa campagne « j'ai pas école », pour dénoncer le fait que « des milliers » d'enfants handicapés sont encore sans solution de scolarisation. En 2020, l'Élysée indiquait, pour sa part, que « le nombre d'enfants en attente d'un accompagnant a été divisé par près de deux entre 2018 et 2019, passant de 15.000 à 8000 ».

Un rapport de la défenseure des droits, publié en juillet 2020, affirmait également que « plusieurs milliers d'enfants, notamment polyhandicapés, ne sont pas scolarisés, ou bien ne le sont qu'à temps partiel ». Le rapport souligne aussi que « leur nombre exact reste à ce jour inconnu » en raison d'absence de suivi informatisé des décisions d'orientation prises par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), dont les différents parcours de scolarisation de ces élèves dépendent.

« Aujourd'hui, notre "obsession", c'est que ce milieu ordinaire se spécialise de plus en plus, plaide Sophie Biette, présidente de l'Unapei, en allusion aux propos d'Éric Zemmour. Tous les handicaps ne sont pas les mêmes. Pour les handicaps intellectuels – autisme, DYS, hyperactivité -, on n'a pas besoin de rampes ou d'ascenseurs, mais d'encadrement humain compétent. »

« Aujourd'hui, on a des listes d'attente de parents qui ont leur enfant à l'école ordinaire, mais demandent à les transférer dans un institut médico-éducatif. »

Sophie Biette, présidente de l'Unapei, association de parents d'enfants handicapés.

Un manque de moyen qui crée parfois de véritables dysfonctionnements au sein de l'école ordinaire, reconnaît Sophie Biette : « Lorsque les parents voient que leur enfant n'apprend rien ou développe des comportements inadaptés, ils décident de ne les mettre que quelques heures, voire de les retirer. Aujourd'hui, on a des listes d'attente de parents qui ont leur enfant à l'école ordinaire, mais demandent à les transférer dans un institut médico-éducatif (IME). »

Quid des « fermetures » de ces IME évoquées par Éric Zemmour ? « Il n'y a pas de vague de fermeture d'IME, estime Sophie Biette. En revanche, on n'en crée pas. » « Aujourd'hui,



il y a une très belle volonté affichée d'école inclusive, mais qui se dit dans le fond: 'et si je faisais des économies là-dessus ?' » déplore encore la présidente de l'Unapei. Une accusation faisant écho à celle d'Éric Zemmour, qui évoquait, le 18 janvier, des «économies sur le dos des enfants handicapés»

